



## Garantie iPhone reconditionne

Par **Ingrid77**, le **15/05/2018** à **19:20**

Bonjour,

J'ai acheté un iPhone reconditionné chez electro dépôt, le 28/12/2017.

Il est garantie jusqu'au 28/12/18.

À ce jour la batterie ne tient plus et le bouton central est HS.

Je l'ai donc ramené au SAV electro dépôt

J'ai obtenu comme réponse qu'Apple ne prenait pas ce genre de panne en charge ce genre de panne, et un devis pour un échange standard qui me coûterait le prix d'achat de mon iPhone.

Est ce vraiment légal ?

Quel est mon recours ?

Merci de votre réponse